

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
avril
2024

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 avril 2024, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Gino Labrecque, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Yvon Bernier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

240401

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2024

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2024 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

240403

CISAILLE INCLINÉE À BATTERIE OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'achat de cisaille inclinée à batterie pour les opérations de désincarcération ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat pour l'achat de cisaille inclinée à batterie à Boivin & Gauvin Inc. pour un montant de 22 126,94\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

240404 ACHAT CAMION DE TRAVAIL
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission pour l'achat d'un camion de travail ;

CONSIDÉRANT que le directeur des ressources techniques a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat d'un camion de travail Dodge RAM 2500 2011 à Sélections M. Inc. pour un montant de 17 246,25\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

240405 AUTORÉCUREUSE TRACTÉE
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission pour l'achat d'une autorécurveuse tractée pour l'aréna ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une autorécurveuse tractée, de modèle TGB1620, à Produits Novaco Inc. pour un montant de 10 520,21\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

240406 TRANSFERT DE FONDS
PERSONNEL ÉLECTORAL VERS RÉSERVE ÉLECTIONS

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Gino Labrecque

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 5 000,00\$, provenant de Personnel électoral vers Réserve Élections.

Adopté unanimement

240407

TRANSFERT DE FONDS
SUBVENTION PARC RIVERAIN VERS RÉSERVE PARC RIVERAIN

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 14 000,00\$, provenant de Subvention parc riverain vers Réserve Parc riverain.

Adopté unanimement

240408

TRANSFERT DE FONDS
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SOCCER VERS RÉSERVE TERRAIN DE SOCCER

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 5 720,74\$, de l'année financière 2023, provenant de Activités de financement soccer vers Réserve terrain de soccer.

Adopté unanimement

240409

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, une subvention de 25 000\$ plus indexation dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour effectuer des travaux de voirie dans les secteurs urbains et ruraux.

2. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la Municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.

Adopté unanimement

2404010

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANSIME
NOMINATIONS

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire renouveler le mandat de M. Réjean Boutin, conseiller municipal, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège 2 et ce, pour une période se terminant aux prochaines élections municipales.
2. Le conseil désire nommer Mme Déborah Nadeau-Roulin, propriétaire du 2840 avenue Royale à Saint-Charles-de-Bellechasse, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège 4, et ce pour une période de deux ans, soit jusqu'en mai 2026.

Adopté unanimement

240411

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embauche.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Pier Berthiaume au poste d'adjointe administrative.
2. Elle sera rémunérée suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur.
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

240412

FIN D'EMPLOI
M. STEVE GRANT

CONSIDÉRANT que M. Steve Grant, coordonnateur au service des Loisirs, a remis sa démission effective au 22 mars 2024 et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Gino Labrecque

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Steve Grant et ce, en date du 22 mars 2024.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

240413

FIN D'EMPLOI
M. MARIO LABRANCHE

CONSIDÉRANT que M. Mario Labranche, pompier volontaire, a remis sa démission effective au 17 mars 2024 et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Mario Labranche et ce, en date du 17 mars 2024.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

240414

RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE
CPE ALLÉE D'ÉTOILES
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain ;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné ;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain ;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes ;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve ;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs ;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours

- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adopté unanimement

240415 **REPRÉSENTATION**
GALA DE SAINT-ANSELME

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise la participation de deux représentants de la Municipalité au Gala de Saint-Anselme au montant de 90 \$ par billet.

Adopté unanimement

240416 **REPRÉSENTATION**
SOUPER BÉNÉFICE DES LOISIRS DE SAINT-LAZARE

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise la participation de deux représentants de la Municipalité au Souper bénéfique des Loisirs de Saint-Lazare au montant de 60 \$ par billet.

Adopté unanimement

240417 **REMERCIEMENTS**

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à M. Luc Bourgault pour toutes ses années d'implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement

240418 **PEINTURE CHARGEUR JOHN DEERE**
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumission pour procéder à une peinture complète du chargeur John Deere afin de prolonger sa durée de vie ;

CONSIDÉRANT que le directeur des ressources techniques a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat de peinture complète du chargeur John Deere à Les Entreprises Gosselin et Chouinard Inc., au taux horaire de 105\$/heure, pour un montant total estimé de 55 000,00\$, avant les taxes.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

240421

CLÔTURE

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close. Il est présentement 20h36.

Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Pascal Rousseau

Je, Pascal Rousseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance extraordinaire avril 2024 Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 22 avril 2024, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Gino Labrecque, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Sont absents :

M. Yvon Bernier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Pascal Rousseau, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

240422 AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

240423 ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec 2019-2023 : Dépôt de la programmation #4
4. Pompier : Confirmation d'embauche
5. Période de questions
6. Clôture

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Carl Robichaud

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023
DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION #4

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
5. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
6. La Municipalité s'engage à informer le ministère Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté unanimement

240425

POMPIER
CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au poste de pompier.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de M. Jean-Francois Ménard au poste de pompier.
2. Il sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur.
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

240427

CLÔTURE

Il est proposé par Gino Labrecque
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 03.

Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Pascal Rousseau

Je, Pascal Rousseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
